## Avis du Directeur Financier

Application de la circulaire du 16.12.2013 du SPW relative à la réforme du statut des grades légaux. Article L 1124-40 du CDLD Incidence financière ou budgétaire (recette ou dépense) ≥ 22.000,- € (HTVA) – <u>avis obligatoire</u>.

Date de la demande : 15/09/2020

<u>Auteur/demandeur</u>: FE Saint-Nicolas à Mons

Incidence (montant): 101.000,31 €

Objet: Intervention communale 2021

Article budgétaire: 79003/435-01

Emetteur d'avis du SGF : Jean-Pierre Ferrari

Avis: favorable

## Remarques:

- 1) l'avis doit être visé dans la délibération du Conseil communal ou du Collège communal et doit être annexé comme pièce justificative à la délibération lorsque celle-ci est soumise à tutelle.
- 2) aucun paiement ne peut intervenir en cas d'<u>avis défavorable</u>, sauf le recours à l'article 60 du RGCC avec information au Conseil communal.

Transmis le 16/09/2020

Le Directeur Financier, Jean-Pierre FERRARI